

**La dotation d'animation locale de la mairie du 20<sup>e</sup> arrondissement****Commission générale 2024**

Notice pour le dossier de candidature

La **dotation d'animation locale (DAL)** fait partie des budgets décentralisés que la Ville de Paris a souhaité mettre en place depuis 2001.

Dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, elle est régie par la Commission générale selon des critères particuliers définis par Eric Pliez, maire du 20<sup>e</sup> arrondissement, dans le cadre de la politique municipale de **soutien aux initiatives** qui contribuent à l'information des habitants, à la démocratie et à la vie locale du 20<sup>e</sup> arrondissement.

**La présentation des projets**

Afin que votre dossier soit examiné en commission, nous vous remercions de bien vouloir nous adresser le présent dossier de candidature dûment complété, par mail à l'adresse [mairie20@paris.fr](mailto:mairie20@paris.fr) avec l'ensemble des informations requises :

- Description de la prestation proposée, lieu, date, public visé, partenaires, etc.
- Budget prévisionnel global de la prestation. Il doit faire apparaître les différents postes de dépenses et de recettes, c'est-à-dire l'ensemble des financements déjà acquis et/ou à venir. La dotation demandée auprès de la mairie du 20<sup>e</sup> arrondissement doit être clairement identifiée.

**Critères de sélection des projets**

La mairie du 20<sup>e</sup> arrondissement portera une attention particulière aux projets qui :

- (1) Interviendront dans le cadre d'action citoyenne et/ou en faveur du handicap, en milieu scolaire, de développement durable ;
- (2) Favoriseront l'égalité réelle et la mixité sociale, en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- (3) Bénéficient d'un ancrage local et/ou du soutien de structures du territoire ;
- (4) Présentent un caractère innovant, notamment en apportant une réponse à des besoins sociaux peu ou non couverts.

En complément, les activités culturelles bénéficient d'un soutien spécifique via la Commission Culture (plus d'informations [ici](#)).

**À noter**

Les crédits de la **dotation d'animation locale (DAL)** permettent de financer uniquement des **prestations d'animation**. Les **demandes de subventions aux associations** doivent exclusivement être formulées en ligne sur le service numérique Paris Asso. (Lien [ici](#)).

## Candidature

**Le dossier doit se composer essentiellement d'un seul PDF : le formulaire de candidature et les documents supplémentaires : dossier presse, budget, description projet... doivent tous être à la suite dans un seul fichier.**

Suite à l'envoi de vos dossiers et pièces justificatives par mail à l'adresse [mairie20@paris.fr](mailto:mairie20@paris.fr), un accusé de réception vous sera envoyé. À l'issue des commissions, les résultats seront annoncés par mail.

**La dotation d'animation locale ne sera versée qu'une fois la prestation réalisée.**

À compter du dépôt de candidature, et au plus tard à réception d'un avis favorable, les projets lauréats doivent envoyer un mail à [mairie20@paris.fr](mailto:mairie20@paris.fr), pour adresser un devis de prestation mentionnant le nom et la nature du projet, la date du projet, la somme allouée par la commission et la prestation correspondante.

**Un RIB, ainsi que les informations sur la structure porteuse (coordonnées téléphoniques et mail du contact, numéro de SIRET de la structure), devront également être transmis.**

**Un exemple de devis est sur la page suivante n°3 :**

## Devis – Achat de prestation

Date du devis

Mairie du 20<sup>e</sup> arrondissement  
 6, place Gambetta  
 75020 Paris

Nom de l'association :

Contact/nom :

Adresse :

Tél :

Courriel :

Le contact en charge de la facturation : Prénom, nom, téléphone, mail (personne la plus opérationnelle possible)

SIRET :

Numéro de SIRET, nécessaire à la génération d'un bon de commande

Évènement :

Suite à la dotation d'animation locale générale N° de 2024

Date prévisionnelle de la prestation :

La date de la prestation doit être postérieure à la date du devis

S'il y a.  
 sinon mettre  
 00%

Dépenses (TTC)					
Nature de l'achat/ désignation	Prix unitaire HT	Quantité	Total net HT	TVA %	Montant TTC
<b>TOTAL</b>					

« **Acceptation du paiement par mandat administratif après attestation du service fait** »

Préciser l'acceptation du paiement par mandat administratif, donc différé (sous 30 jours) et transféré à prestation réalisée